DÉSOGERME BACTIBIO - *Gamme végétale*

DÉSINFECTANT OXYGÉNÉ UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE CONFORMÉMENT AU RÉGLEMENT CE N°834/2007.





- **Bactéricide, fongicide et virucide.**
- **Homologation N°2050013 (POV) N° d'inventaire biocides : 11181.**
- **Efficace en présence de matières organiques et d'eau dure.**
- **Désinfection des locaux et matériels de culture.**
- **Biodégradable, utilisable en Agriculture Biologique*.**
- **Compatible avec le nettoyage de matériel à contact alimentaire.**

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide, limpide, incolore, peu moussant.
- Odeur caractéristique acétique, faible aux doses d'emploi.
- Densité à 20°C : 1,08 ± 0,01. Point d'éclair : néant.
- pH concentré : 0,8 environ, à 1% dans l'eau : 3,9 environ.
- Compatible avec Aciers inoxydables 304L et 316L, PTFE, PVDF, verre, PEhd, PP, Viton.
- Matières actives : 58,6 g/l d'acide péracétique et 157,5 g/l de peroxyde d'hydrogène.
- DL50 voie orale sur le rat : 2200 mg/kg.
- Usage PT 04 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires).

Usage en serriculture conforme au réglement européen (texte intégral : http://ec.europa.eu/food/plant/protection/evaluation/borderline_fr.htm).

Extrait : *"Lorsque ces produits sont utilisés à des fins d'hygiène générale (et ne sont donc normalement pas appliqués directement dans le but de protéger les végétaux et les produits végétaux) ou lorsque le type de produit qui sera entreposé après le traitement n'est pas connu avec précision, il est convenu de considérer ces produits comme des biocides. Conformément aux distinctions ci-dessus, les produits suivants sont à considérer comme des exemples de produits biocides :*

1. Produits de désinfection à utiliser dans les serres (y compris sur les structures et les éléments tels que les fenêtres, le matériel, les tables, les couteaux, etc.), mais qui ne sont pas appliqués directement sur les végétaux (TP 2).

2. Produits utilisés dans des systèmes hydroponiques, non pas sur les végétaux, mais bien sur le système lui-même de façon à lutter contre les organismes nuisibles ayant le potentiel, par exemple, de boucher les tuyaux (TP 2).

3. Produits destinés à lutter contre les organismes nuisibles (autres que les végétaux indésirables), y compris les algues, sur des surfaces telles que des courts de tennis, des parkings de voiture (TP 2).

8. Produits ajoutés à l'eau pour nettoyer les fruits (par exemple, le chlore) à des fins d'hygiène publique et non pour protéger les fruits contre les pathogènes végétaux (TP 1).

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

* Produit utilisable en agriculture biologique conformément au réglement CE N°834/2007. Nettoyage et désinfection pour les bâtiments et installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole.
- Se transforme après usage en solution biodégradable.
- Corrosif et comburant, non classé dangereux pour l'environnement.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Usage réservé aux professionnels.

MODE D'EMPLOI :

Procéder à un rincage-nettoyage avant désinfection, rincer après application (respecter les temps de contact).
- Elimination des résidus, opération de nettoyage préliminaire obligatoire, (avec **AXIS NET**, **AXIS DNM**…) et rinçage à l'eau.
- Désinfection des locaux, matériels, équipements et véhicules : dilué à 1% dans l'eau (1litre de produit/100 litres d'eau) ; par pulvérisation avec les matériels d'application **PULBAN**, **PULDOS** ou par trempage.
- Rincer à l'eau potable avec une machine à pression.

DOSES ET USAGES :

Bactéricide, contact 5 minutes : 0,25%
Fongicide, contact 15 minutes : 1%
Virucide, contact 30 minutes : 1%.





Tél : 04 42 94 92 40 - Fax : 04 42 94 16 46 - www.laboratoires-aci.com - contact@laboratoires-aci.com